

APPEL À CANDIDATURES 2023 BOURSES D'EXCELLENCE MASTER 2 EN FRANCE

Résumé

Cette bourse s'adresse aux étudiant(e)s de nationalité brésilienne, habitant au Brésil, prévoyant de réaliser un Master 2 en France, âgé(e)s de moins de 35 ans au début de l'année universitaire 2023-2024 (01/09/2023).

Elle offre un financement du séjour en France, pour une durée de 10 mois (du 01/09/2023 au 30/06/2024). Elle devra obligatoirement être complétée par un autre financement, minimum 390 euros mensuels, pour 10 mois.

Date de clôture des dépôts des candidatures : 31 mai 2023 – 23h59 (heure de Brasilia).

1. Objectif du programme

Ce programme offre un **soutien financier à la mobilité vers la France d'étudiants brésiliens inscrits** en Master 2 en France pour la rentrée universitaire 2023-2024.

3 objectifs :

- Favoriser la mobilité vers la France d'étudiants brésiliens diplômés ;
- Créer des opportunités pour les meilleurs étudiants de s'inscrire ensuite en doctorat en France ;
- Conforter la dimension internationale des établissements français d'enseignement supérieur et de recherche.

Cet appel à candidatures s'adresse à des étudiants de nationalité brésilienne, habitant au Brésil, prévoyant la poursuite de leurs études en **deuxième année de Master** au sein d'un établissement public ou assimilé français d'enseignement supérieur (*voir modalités de candidature*).

L'Ambassade de France au Brésil se propose de soutenir ces candidatures par le **financement du séjour en France, pour 10 mois** (du 01/09/2023 au 30/06/2024).

2. Calendrier 2023 de l'appel à candidatures

- Publication de l'appel à candidatures : 16 février 2023
- Clôture des candidatures : mardi 31 mai 2023 – 23h59 (heure de Brasilia)
- Diffusion des résultats : vendredi 12 juin 2023
- Période du financement : du 01/09/2023 au 30/06/2024

3. Bénéfices accordés à l'étudiant, par l'Ambassade de France au Brésil

Ce programme offre un **soutien financier à la mobilité vers la France d'étudiants brésiliens inscrits** en Master 2 en France pour la rentrée universitaire 2023.

Le versement des indemnités et la gestion des bénéfices seront administrés par l'opérateur national **Campus France** à Paris

L'étudiant(e) bénéficiera de :

- La délivrance du **statut de boursier** du gouvernement français (BGF) ;
- La **gratuité de la procédure pré-consulaire « Etudes en France »** auprès de Campus France Brésil ;
- La **gratuité du visa** ;
- La **gratuité des frais d'inscription** en Master 2 dans un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche français pratiquant une exemption au sens du Décret n° 2019-344 et au sens de l'article R719-49 du code de l'éducation dans les établissements relevant du MESRI ;
- La prise en charge de la **couverture sociale et de la mutuelle** en France pendant le séjour ;
- **470 euros** d'allocation par mois pendant 10 mois ;
- La possibilité de se voir proposer un logement (dont le loyer est à charge du boursier)
- L'accès à un **catalogue d'activités culturelles à des tarifs préférentiels** (expositions, concerts, week-ends et séjours de découverte...).
- L'accompagnement administratif et pédagogique du boursier ;
- L'affiliation au réseau France Alumni.

L'étudiant devra assurer un complément de financement, d'un montant minimum de 390 euros par 10 mois (ou équivalent en monnaie locale), par ressources personnelles, ou provenant d'une institution brésilienne ou française, publique ou privée.

L'Ambassade de France au Brésil ne prendra pas en charge les billets d'avion.

- Ce financement est non cumulable avec une autre bourse pleine du gouvernement français (ex : bourse Eiffel Master). Il peut être cumulé avec un financement brésilien.
- La bourse n'est pas renouvelable.

4. Modalités de candidature et constitution du dossier

Les candidatures devront être déposées par l'étudiant candidat sur le lien suivant :

<https://forms.gle/bNutb8WhqQ5xoaDX7>

Au plus tard le **31 mai 2023 – 23h59** (heure de Brasilia).

Les dossiers devront être transmis à travers le lien ci-dessus. Ils devront obligatoirement comprendre les pièces suivantes, réunies dans une archive unique intitulée « PRENOM_NOM_BOLSA MASTER 2 » :

- RG ou passeport ;
- Curriculum Vitae (2 pages maximum, en français) ;
- Relevé de notes et attestation de conclusion de l'enseignement secondaire ;
- Lettre de motivation en français (expliquer l'importance de la formation suivie pour la poursuite de vos projets professionnels ou académiques - 1 page maximum) ;
- Relevé des notes ou évaluations obtenues dans l'enseignement supérieur ;
- Copie des diplômes de l'enseignement supérieur ;

- **Lettre ou preuve d'admission en Master 2 pour l'année universitaire 2023-2024 ; *Formation en alternance/par apprentissage ne sont pas concerné.**
- Attestation de niveau de langue française ou anglaise ;
- Preuve de cofinancement, d'un montant minimum de 390 euros par 10 mois (ou équivalent en monnaie locale), sur ressources personnelles ou par une institution brésilienne ou française, publique ou privée. Cette pièce sera obligatoire pour mettre en place la mobilité, si le projet est sélectionné.

ATTENTION : les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. Tous les documents sont obligatoires.

5. Critères de sélection

Les dossiers seront évalués par un comité de sélection mis en place par le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Brésil.

Le choix du comité de sélection sera souverain dans le respect des lois et réglementations françaises en vigueur. Les critères seront les suivants :

- L'excellence académique du candidat ;
- La cohérence du parcours choisi avec les objectifs professionnels du candidat.

Cet appel à candidatures est ouvert à toutes les disciplines, sans restriction.

Après la publication du résultat, les boursiers recevront des instructions de procédure pour la Bourse les trois jours suivants.

Les questions seront traitées exclusivement par le mail :

bolsam2@campusfrancebrasil.com.br